

0622863A
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE ADAM DE LA HALLE
RUE DE ROUBAIX
62217 ACHICOURT
Tel : 0321735904

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/01/2022

Réuni le : 31/01/2022

Sous la présidence de : Sebastien Paillart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Arras , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le conseil autorise la programmation et les modalités de financement des projets éducatifs selon le descriptif ci-joint.

Il autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec le lycée Guy Mollet d'Arras relative à l'organisation de la journée du latin vivant.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0